



LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR

Auto-école BLAVIA

Information Permis A1, A2 et A

Votre moto-école BLAVIA vous informe sur les nouveaux permis.

Quels permis ? A quel âge ? Quelle moto ? Quelles formations et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

LE LIEU ET CONDITIONS D'USAGE DE LA PISTE PRIVEE

Pour votre sécurité et votre confort, votre moto-école BLAVIA s'est dotée d'une piste privée à **3 plateaux** aux normes, située à 7 km de l'agence de Blaye, à Saint Paul. Cette distance permet de se mettre en main la moto avant de réaliser les exercices de maniabilité à allure lente et normale et aussi de travailler la Pratique sur les routes.

La formation est axée sur la maîtrise du deux-roues et la capacité à se mettre en sécurité sur la route. Les leçons sont donc adaptées aux niveaux de compétences de chacun, dans le respect du Programme de formation REMC.

La piste étant privée, son accès se fait du lundi au samedi en présence de l'enseignant de la conduite.

LES CATEGORIES DE PERMIS

A1	A2	A
<ul style="list-style-type: none">• Motocyclettes avec ou sans side-car : -cylindrée max :125 cm³ -puissance max : 11kW -Rapport Puissance/poids : ≤ 0.1 kW/Kg• Tricycles à moteur : puissance \leq à 15kW	<ul style="list-style-type: none">• Motocyclettes avec ou sans side-car : -puissance \leq à 35 kW -rapport Puissance/poids : ≤ 0.2 kW/kg <p>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70kW.</p>	<p>Pour Obtenir la Catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.</p> <p>Moto avec ou sans side-car : 20 ans</p> <p>Tricycles à moteur : puissance > 15 kW : 21 ans</p>
16 ans	18 ans	20 ans moto 21 ans tricycles

La Formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et de différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premier secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.

Information Permis A1-A2-A

- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

- L'équipement du motard,
- Comment choisir sa moto,
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes,
- La pression sociale (publicité, travail, entourage...),
- La pression des pairs, etc...

La Formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail, l'auto-évaluation.

Les Epreuves des Permis A1 et A2

Les Epreuves du Permis		
ETG Le Code*	<ul style="list-style-type: none"> • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code Valable 5 ans ou 5 épreuves	
Epreuves Plateaux	Epreuve à allure réduite	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes. • Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
	Vérifications	<ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de l'exercice sans aide du moteur, l'expert vérifie l'équipement du motard et interroge le candidat sur les vérifications de sécurité à faire avant le départ.
	Interrogation Orale	Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'assurance, l'alcool, les drogues, ... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
	Epreuve à allure plus élevée : freinage	Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide
	Epreuve à allure plus élevée : évitement	Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.
Epreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Des parcours les plus variés possibles • Conduite autonome durant 5 minutes • Arrêt et redémarrage hors circulation 	

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaires d'une autre catégorie depuis moins de 5 ans.

La formation permis A1-A2-A fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L213-2 et R213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n°05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite.